



Un courant de fraîcheur

Politique de financement - Événements et festivals

Objectifs :

- Favoriser l'émergence et le développement ou la consolidation d'événements et de festivals
- Mobiliser la communauté autour d'un événement
- Encourager le renouvellement des événements et leur programmation
- Maximiser les retombées économiques des événements et festivals
- Offrir un levier financier aux organisations d'événements et festivals

Admissibles : Organismes incorporés et municipalités. Inadmissibles : entreprises privées.

Nature de l'aide financière

Événements ou festivals locaux (maximum 500 \$)

Cette catégorie vise la programmation d'activités d'une courte durée qui permet d'attirer un nombre significatif de résidents de la communauté locale et de la MRC.

Événements ou festivals touristiques émergents (maximum 2 000 \$)

Cette catégorie vise un événement ou un festival en émergence à rayonnement local, MRC et/ou régional existant depuis au moins un (1) an. La programmation de l'activité est d'une durée d'au moins une (1) journée et est organisée en fonction d'une thématique qui permet d'attirer un nombre significatif de résidents locaux mais qui contribue à générer un certain achalandage touristique dans la MRC.

Événements ou festival touristique structurants (maximum 5 000 \$)

Pour être qualifié de structurant, un événement ou un festival doit avoir des retombées sur plus d'une activité. La programmation doit être d'une durée d'au moins 2 jours et être organisée en fonction d'une thématique qui permet d'attirer un nombre significatif de résidents locaux, MRC, régional et même provincial. L'activité doit démontrer des retombées significatives de l'achalandage touristique provenant de l'extérieur de la région.